

Le Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse recrute un médecin du travail

Missions générales

Le rôle du médecin du travail est principalement préventif. Il participe à l'amélioration des conditions de travail, la prévention de l'altération de la santé des agents, l'adaptation des postes, hygiène et l'éducation sanitaire dans le cadre de l'établissement. Pour remplir cette mission, il conduit des actions sur le milieu de travail et procède à des examens médicaux. Le médecin du travail aura une mission de coordination de la politique de santé au travail sur les établissements du Groupement Hospitalier de Territoire.

Activités

Le suivi médical individuel des agents :

Déterminer l'aptitude au poste de travail, lors du recrutement et lors d'un changement dans les conditions d'exercice. Fournir un avis médical sur les risques professionnels auxquels est exposé un agent

Planifier et réaliser des examens médicaux de médecine professionnelle et préventive : examens systématiques, à la demande des agents, de leur médecin ou du CH.

L'éducation à la santé et aux risques auprès des agents :

Information et conseil auprès des personnels relatifs à son domaine de compétences (congés maladie, aménagement de poste, reclassement?)

Conseils et pratiques de vaccinations obligatoires ou conseillées du fait de risques professionnels

Information et développement des actions sur l'alcool au travail, le stress, les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques et autres risques

Formation continue et collecte d'informations en vue de conseiller les agents en matière de risque, médecine préventive, hygiène et sécurité au travail

L'accompagnement des situations individuelles complexes par la participation systématique à la cellule pluridisciplinaire de maintien à l'emploi.

L'activité de conseil sur le fonctionnement de la structure:

Le médecin du travail peut être sollicité ou se saisir directement de questions relatives à :

L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés

La protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, et notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux

L'hygiène dans les services de restauration et hygiène générale dans l'établissement

Le travail sur l'absentéisme et les accidents de travail en lien avec le CHS-CT et les pôles.

Missions spécifiques

- Participation au Comité hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail du CH en tant que Membre

- Participation aux travaux de l'établissement : groupe de travail absentéisme, Commission Reclassement, analyse des AT

- Déplacements dans le cadre des GHT pour venir en support auprès d'autres établissements partenaires

Conditions d'exercice

Un travail en équipe pluridisciplinaire :

Afin d'exercer ces missions, le médecin du travail est assisté d'équipe pluridisciplinaire : 1 psychologue du travail à 0,80 %, 1 ergonome temps plein, 1 IST temps plein, 1 secrétaire médicale temps plein

Des avantages matériels :

- Mise à disposition d'un véhicule et d'un téléphone personnel
- Possibilité d'un aménagement du temps de travail en fonction des déplacements au sein du GHT
- Rémunération négociable

PRÉREQUIS INDISPENSABLES POUR EXERCER

Diplôme : Doctorat de médecine / DES ou CES de médecine du travail / Diplôme spécial en médecine du travail